

# **POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS**

Comité syndical n°9

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
du 9 juin 2022 - 18h30**

CC Val de Gray – Salle du Conseil

## **ORDRE DU JOUR**

### ■ **Approbation du compte-rendu du comité syndical du 10 février 2022**

#### ■ **Fonctionnement**

- Décision modificative N°1,
- Situation et fonctionnement actuel du PETR,
- Modification des délibérations de création des postes de chargés de mission santé et SCoT-urbanisme,
- Actualisation de la participation financière des EPCI membres.

#### ■ **Contractualisations**

- Candidature LEADER 2023-2027 : état d'avancement et ouverture de postes pour l'animation et la gestion du dispositif LEADER,
- Covoiturage - expérimentation ACoTE : état d'avancement.

#### ■ **Santé-environnement**

- Expérimentation PSE : retour sur les « 1<sup>ères</sup> rencontres des PSE » du 19 mai.

#### ■ **Questions et informations diverses**

L'an deux mille vingt-deux, le 9 juin à 18h30, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Graylois s'est réuni à la communauté de communes Val de Gray, dans la salle du Conseil, après convocation légale adressée aux membres le 2 juin 2022.

■ **Délégués titulaires présents :**

**Représentants la CC Val de Gray :** ABBEY Serge, BLINETTE Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, DAGUET Nadine, SACCOMANI Jérôme (remplace DEMANGEON Claude) GAUTHIER Claudie, GHILES Philippe, HENNING Frederick, TODESCHINI Agnès.

**Représentants la CC des 4 Rivières :** DEGRENAND Bruno, DOUSSOT Dimitri, DEMARCHE Dylan (remplace NOLY Jean), VILLENEUVE Régis.

**Représentants la CC des Monts-de-Gy :** BOUTTEMY Guillaume (représente RENEVIER Michel), KOPEC Freddy, MILESI Nicole.

**Titulaires porteurs d'un pouvoir :** CHEMINOT Didier pour PAQUIS Martine, DEGRENAND Bruno pour BERTHET Alain.

**Titulaires absents non représentés :** CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, PATE Pierre, SAVIN Thierry.

■ **Délégués suppléants présents :**

**Représentants la CC Val de Gray :** /

**Représentants la CC des 4 Rivières :** /

**Représentants la CC des Monts-de-Gy :** /

■ **Autres présents :**

MAIRE Laurence, OVIGNE Sophie (équipe technique du PETR).

---

Didier CHEMINOT, président du PETR, après avoir accueilli les délégués présents et constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Il procède ensuite à la nomination d'un secrétaire de séance, en la personne de Dylan DEMARCHE, désigné à l'unanimité.

## **1-Approbation du compte-rendu du comité syndical du 10/02/2022**

Le président annonce aux délégués qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le compte-rendu de la séance du comité syndical du 10 février dernier.  
Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Sans observation émise, il propose de valider le compte-rendu.

**→ Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical présents adoptent, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 10 février 2022.**

## 2-Fonctionnement

### ■ Décision modificative N°1

Le président, Didier CHEMINOT, explique qu'une erreur de saisie dans E-Magnus suite au vote du BP 2022 a entraîné un déséquilibre des chapitres d'ordre, le compte 2051 ayant été mis au chapitre 040 au lieu du chapitre 20.

Il convient aujourd'hui de rectifier cette anomalie, par une décision modificative.

Il propose le réajustement suivant :

N° chapitre	N° compte	Intitulé	RECETTES	DEPENSES
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
040	2051	Concessions et droits similaires		-859,01 €
20	2051	Concessions et droits similaires	+859,01€	

➔ **Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **autorise la rectification de la délibération CS/10-02-2022/N°5, approuvant le budget primitif 2022 du PETR,**
- **approuve la décision modificative n°1, telle que présentée ci-dessus.**

### ■ Situation et fonctionnement actuel du PETR

Le président, Didier CHEMINOT, explique que les effectifs du PETR sont plus que réduits en ce moment, suite au récent départ de la chargée de mission SCoT. Ne restent actuellement que Laurence MAIRE et Sophie OVIGNE.

Il précise que deux recrutements sont en cours, l'un pour la thématique santé-environnement et l'autre pour la thématique SCoT-urbanisme.

Concernant le poste de chargé(e) de mission santé -environnement un recrutement a été effectué fin avril mais la personne recrutée a finalement renoncé au poste la semaine précédant sa prise de fonction. L'offre est donc relancée jusqu'à fin juillet pour une prise de poste envisagée début septembre.

Concernant le poste de chargé(e) de mission SCoT-urbanisme, un jury de recrutement aura lieu fin juin. Le Pays a reçu 4 candidatures dont 3 recevables.

➔ **Les membres du comité syndical prennent note de ces informations.**

Le président souhaite dans un second temps présenter au comité syndical les nouvelles orientations pour le PETR, validées en avril dernier, au cours d'une réunion des présidents et directeurs du Pays et des trois EPCI.

➔ **L'équipe technique du PETR sort de la salle, à la demande du président.**

### ■ Modification des délibérations de création des postes de chargés de mission santé et SCoT-urbanisme

Le président, Didier CHEMINOT, annonce que dans le cadre des recrutements en cours, une modification des délibérations créant les postes de chargés de mission Santé et SCoT-Urbanisme doit être effectuée.

Il convient en effet d'élargir la fourchette du niveau de rémunération, celles indiquées en mai 2019 ayant été prévues spécifiquement pour les agents alors en poste, compte-tenu de leurs qualifications et de leur niveau d'expérience.

Il propose ainsi d'élargir la fourchette du niveau de rémunération en se basant sur la grille indiciaire du grade d'attaché de la manière suivante :

POSTE VISE	Fourchette de rémunération actuelle	Nouvelle proposition
Chargé(e) de mission Santé	Entre IB 551 – IM 468 (échelon 4) et IB 611 – IM 513 (échelon 6)	Entre IB 444 – IM 390 (=échelon 1) et IB 821 – IM 673 (=échelon 11)
Chargé(e) de mission SCoT	Entre IB 588 – IM 496 (échelon 5) et IB 693 – IM 575 (échelon 8)	

→ **Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **décide de fixer la rémunération afférente aux deux postes cités ci-dessus, à temps complet, créés sur le grade d'attaché territorial, dans le cadre du recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'art 3-3 2° de la loi n°84-53, entre l'indice brut 444 (IM 390), et l'indice brut 821 (IM 673), compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.**
- **précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,**
- **autorise le président (ou son représentant) à signer tout document relatif à cette décision.**

#### ■ Actualisation de la participation financière des EPCI membres

Le président, Didier CHEMINOT, rappelle que la participation financière des EPCI membres du Pays Graylois a été approuvée, à hauteur de 3,20 euros / habitant, par délibération en date du 10 février 2022 (délibération CS/10-02-2022/N°4).

Ces montants ont d'ores et déjà été versés au PETR.

Au cours d'une réunion des présidents et directeurs du Pays et des trois EPCI en avril dernier, il a été validé le principe de nouvelles orientations pour le PETR.

L'opportunité de s'axer dans la recherche de fonds européens au sens large, parallèlement à la candidature du PETR au dispositif LEADER 2023-2027, a en particulier suscité l'adhésion, de même que la perspective de doter le PETR des moyens supplémentaires pour assumer cette nouvelle mission.

Soucieux de contenir la dépense pour ne pas grever les moyens des EPCI, le PETR a calculé au plus juste une révision de leur participation.

Le président propose de fixer cette participation supplémentaire à 0,70 euro par habitant ce qui porterait la cotisation globale 2022 à 3,90 euros / habitant et donnerait la répartition suivante :

EPCI	Population totale au 01/01/2022	Montant de la cotisation à 3,20 €	Nouveau montant avec cotisation à 3.90 €	Différentiel à verser par les EPCI
CC Val de Gray	21.229	67.932,80 €	82.793,10 €	14.860,30 €
CC des Quatre Rivières	9.714	31.084,80 €	37.884,60 €	6.799,80 €
CC des Monts-de-Gy	6.312	20.198,40 €	24.616,80 €	4.418,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>37.255</b>	<b>119.216 €</b>	<b>145.294,50 €</b>	<b>26.078,50 €</b>

→ **Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **approuve le montant complémentaire de la contribution budgétaire 2022 fixé à 0,70 euro/habitant,**
- **approuve le lancement du nouvel appel à cotisation auprès des EPCI membres,**
- **autorise le président (ou son représentant) à préparer et à signer tous documents relatifs à cette décision.**

### 3-Contractualisations

#### ■ **Candidature LEADER 2023-2027 : état d'avancement et ouverture de postes pour l'animation et la gestion du dispositif LEADER,**

Le président, Didier CHEMINOT, rappelle que le PETR a choisi de candidater pour la première fois à l'attribution du fonds européen LEADER pour la nouvelle programmation 2023-2027.

##### 1-Etat d'avancement de la candidature :

Le travail est réalisé en partenariat entre le Pays et les trois communautés de communes, dont les directeurs se retrouvent une fois par semaine pour travailler en mode projet.

Le Pays et les trois EPCI ont organisé la veille, au titre de la concertation, une réunion de présentation du dispositif à l'espace Festi'val d'Arc-lès-Gray, à laquelle les élus du territoire, mais également les associations, les entreprises et les commerçants ont été conviés.

Une centaine de personnes a répondu à l'appel et a permis de confirmer que les axes d'interventions pré-identifiés sont cohérents avec les besoins des futurs porteurs de projets. Chacun des axes a été présenté par le (la) président(e) des 4 territoires :

- Transition écologique, énergétique et numérique (Pays Graylois),
- Equipements et services à la population (CC des Monts-de-Gy),
- Economie de proximité (CC Val de Gray),
- Sport pour tous et vie associative (CC des Rivières)

Afin de poursuivre les échanges, de faire émerger des idées d'actions et de compléter le dossier de candidature, quatre ateliers de travail sont organisés :

DATE	HORAIRE	LIEU	THEMATIQUE
Lundi 20 juin	10h	CC Val de Gray ZAC Gray Sud Rue André Marie Ampère 70100 GRAY	Economie de proximité
Jeudi 23 juin	19h	Salle des fêtes (1 <sup>er</sup> étage de la mairie) 1 place de l'Hôtel de Ville 70700 GY	Equipements et services à la population
Mercredi 29 juin	19h	CC des 4 Rivières 8 rue Jean Mourey 70180 DAMPIERRE-SUR-SALON	Transitions écologique, énergétique, numérique, circuits-courts...
Vendredi 1 <sup>er</sup> juillet	17h	CC Val de Gray ZAC Gray Sud Rue André Marie Ampère 70100 GRAY	Vie associative

La candidature du Pays est à déposer avant le 29 juillet prochain auprès de la Région BFC, qui est l'autorité de gestion de ce fonds.

## 2-Création de postes pour l'animation et la gestion du dispositif LEADER 2023-2027

Le président du PETR rappelle que le Pays Graylois a choisi de s'axer dans la recherche et la mobilisation de fonds européens au sens large, parallèlement à sa première candidature au dispositif LEADER 2023-2027.

Concernant le programme LEADER, si le PETR est retenu parmi les territoires lauréats, des moyens humains seront nécessaires dès 2023 pour assurer l'animation et la gestion du dispositif sur toute la durée de la programmation.

L'appel à candidatures préconise entre 1 et 3 agents dédiés à plein temps (dont a minima 1 ETP obligatoire sur une seule personne plutôt que d'être réparti sur plusieurs).

Au vu de la mission à réaliser, le PETR souhaite dédier 1 Equivalent Temps Plein (ETP) pour l'animation et la gestion du fonds LEADER et 0,5 ETP pour la mobilisation globale des fonds européens, avec possibilité d'appui au futur chargé de mission LEADER.

Il souhaite anticiper les résultats de la candidature en proposant dès à présent la création de deux postes de chargé(e)s de missions, sur le grade d'attaché territorial :

- un poste de « chargé de mission LEADER » à temps complet (35/35<sup>ème</sup> d'un temps plein),
- un poste de « chargé de mission fonds européens » à temps non complet (17,5/35<sup>ème</sup> d'un temps plein).

### **→ Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **décide la création de deux postes d'attaché territorial, un à temps complet (soit 35/35<sup>e</sup> d'un temps plein) et un autre à temps non complet (soit 17,5/35<sup>ème</sup> d'un temps plein), étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,**
- **se réserve la possibilité de recruter un contractuel en vertu de l'art 3-3 2° de la loi n°84-53, s'agissant d'un emploi de catégorie A,**
- **en cas de recrutement d'un contractuel :**
  - précise que le niveau de recrutement sera fixé à Bac +5,**
  - **fixe le niveau de rémunération, entre l'indice brut 444 (IM 390), et l'indice brut 821 (IM 673), compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.**
- **précise que les crédits nécessaires seront inscrits aux futurs budgets du PETR,**
- **autorise le président du PETR ou son délégué à signer tout document relatif à cette décision.**

### **■ Covoiturage - expérimentation ACoTE : état d'avancement.**

Le président, Didier CHEMINOT, annonce que depuis la signature de la convention de partenariat avec la CC du Val Marnaysien en février dernier, en faveur du cofinancement du service sur l'année 2022, des discussions ont été entamées avec le Grand Besançon concernant les arrêts envisagés sur la commune.

A ce jour, deux ont été validés avec le service Mobilités Déplacements : le premier sur les Hauts du Chazal (vers le terminus de la ligne de tram) et l'autre avenue Léo Lagrange (parking en face de la piscine Mallarmé).

Les services de la Ville de Besançon doivent réserver des places (2 par site) et installer les panneaux de covoiturage courant juin.

Concernant le lancement de l'expérimentation (4 mois), il a été convenu entre le Pays et la Roue Verte de la faire débuter début septembre, après la période de congés estivale.

Un plan de communication doit être travaillé et lancé en amont pour annoncer le dispositif dès juillet.

Un échange à ce titre est prévu entre le Pays et la Roue Verte fin juin.

➔ ***Les membres du comité syndical prennent note de ces informations.***

## **4-Santé-environnement**

### **■ Expérimentation PSE : retour sur les « 1<sup>ères</sup> rencontres des PSE » du 19 mai**

Le président, Didier CHEMINOT, rappelle que le 19 mai dernier, à Onay, se sont tenues les premières rencontres des Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

Plus de soixante participants, élus, institutionnels et exploitants agricoles, se sont retrouvés à l'EARL des Prés pour présenter les premières avancées, via les témoignages de trois exploitations engagées dans le dispositif, épaulées par leurs animateurs de la Chambre d'Agriculture, à savoir :

- l'EARL Montauger à Coublanc (M. Alain THIRION),
- le GAEC du Château (M. Cyril GRANTE),
- l'EARL des Prés (Mme Clémence ROUSSET).

Les retours sur cette matinée sont très positifs, tant du côté des agriculteurs que des élus.

Le président souligne également que l'enveloppe de 6 millions attribuée au PETR par l'Agence de l'Eau représente le plus important des budgets dans ce programme de 45 millions d'euros au niveau national.

➔ ***Les membres du comité syndical prennent note de ces informations.***

## **5-Informations et questions diverses**

Néant.

*Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions qu'elle désire aborder au cours de ce comité syndical. Tous les points ayant été abordés, le président remercie les participants et clôt la séance à 19h45.*